



INTÉGRATION DANS LE CORPS DES CONTRÔLEURS DES FINANCES PUBLIQUES

REPOSES DU PRÉSIDENT DE LA CAPN AUX DÉCLARATIONS LIMINAIRES

(déclaration CGT : <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/capn-b-du-16092016-integrations-dans-le-corps-des-contrôleurs>)

- ✓ Selon lui, l'essentiel des sujets abordés dans les déclarations liminaires sont de nature politique et ne rentrent pas dans le cadre de cette CAPN. Il estime ne pas avoir les éléments pour pouvoir y répondre.

La CGT lui rappelle que la loi El Khomri aura des répercussions à la DGFiP, le protocole PPCR en est d'ailleurs une déclinaison directe et qu'à ce titre au moins, il est normal que les organisations syndicales attendent des réponses.

- ✓ Concernant la fraude fiscale, le Président considère que le maximum est fait pour lutter contre la fraude fiscale...
- ✓ Sur les règles de mutations, d'après lui, d'une part les groupes de travail sur les modifications apportées en 2016 se sont tenus et, d'autre part, la CAPN n'est pas le lieu pour aborder ces questions ...
- ✓ Toujours sur ce sujet des mutations, il prend note des problèmes relevés dans certaines directions locales (voir déclaration des élu.es CGT) quant au respect des règles. Il apporte les précisions suivantes :
 - ▶ Sur le respect des dominantes : la règle doit être respectée ... si possible !
 - ▶ ALD « local » : cela n'existe pas donc la Direction Générale va voir auprès de la direction locale concernée.
 - ▶ Détachements : la Direction Générale reste convaincue que cela reste exceptionnel.
- ✓ A propos des remarques sur l'ordre du jour à savoir des intégrations dans le corps des contrôleurs des Finances Publiques, pour le président :
 - ▶ Il n'y a pas de sujet sur le fait que le concours reste la voie prépondérante de recrutement.
 - ▶ Il y a de nombreuses restructurations dans d'autres secteurs de la Fonction Publique et il est normal de pouvoir accueillir les agents qui souhaitent nous rejoindre, d'autant que la DGFiP est « attractive ».
 - ▶ Globalement, l'affectation des agents intégrés se fait sur des postes non demandés.

Ordre du jour : Intégrations dans le corps des Contrôleurs

- ✓ L'administration rappelle l'origine des détachements liés aux cas de la CAP d'aujourd'hui (protocole d'accord dans les Douanes, etc.).

■ 1 agent des douanes au 17/09/2016

☛ **VOTES : POUR** : adm. + SOLIDAIRES + FO + CFDT / **CONTRE** : CGT

Explications vote CGT : il s'agit d'une mobilité forcée pour l'agent suite aux différentes restructurations.

■ 3 agents militaires au 01/10/2016

☛ **VOTES : POUR** : adm. + SOLIDAIRES + CGT + CFDT / **Refus** de vote : FO

Explications vote CGT : ces agents ont choisi leur mobilité, ont suivi la scolarité des contrôleurs à l'ENFiP et sont affectés dans le cadre du mouvement général de catégorie B. Ils répondent donc aux revendications formulées par la CGT en la matière.

Montreuil 29/09/2016

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfi.p.finances.gouv.fr

• dgfi.p@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63